



**APPEL A CANDIDATURES : CHARGE DE MISSION AUPRES DU CONSEILLER TECHNIQUE DE REGION
ACADEMIQUE ASH**

Destinataires : Messieurs les inspecteurs d'académie – Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale – Mesdames et Messieurs les IA-IPR – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Référence :

Dossier suivi par Isabelle CHAVEYRIAT : – Tel : 06 22 12 77 18 – Mail : ichaveyriat@ac-aix-marseille.fr

Poste de chargé(e) de mission auprès du conseiller technique de région académique ASH vacant à partir du 1^{er} septembre 2026.

Vous trouverez en annexe la fiche poste ainsi que les modalités de candidature

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Delphine FERIAUD, Secrétaire Générale
Adjointe de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur*



FICHE DE POSTE

Année 2026/2027

	INTITULE DU POSTE	Chargé(e) de mission auprès de la conseillère technique de région académique École inclusive
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2026 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le ou la chargé(e) de mission est placé(e) sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.
	MISSIONS	Le ou la chargé(e) de mission contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique : - Organiser le parcours de scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers - Réaliser le parcours de scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers - Poursuivre le parcours de scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (Unité d'enseignement, pôle d'enseignement des jeunes sourds) ➤ Suivre les actions en partenariat avec l'agence régionale de santé ➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires ➤ Veiller à la structuration d'éléments statistiques ➤ Contribuer à la généralisation du livret de parcours inclusif (LPI) ➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur notamment en lien avec les solutions numériques comme soutien au développement de l'accessibilité des apprentissages ➤ Contribuer au développement des pratiques sportives inclusives ➤ Initier l'usage du numérique inclusif et du matériel pédagogique adapté

		➤ Conseiller pour l'usage du numérique et contribuer au développement des compétences numériques professionnelles des membres de la Miraep et des formateurs associés ➤ Contribuer aux productions pédagogiques de la Miraep ➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH
	COMPETENCES	➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant(e) devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA option « enseignement et numérique » et du CAPPEI. Les personnels n'étant pas en possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique N° 747 du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2026@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous : Objet : POSTE MIRAEP CM - ECOLE INCLUSIVE 2026 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr Elles doivent comporter : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, – le dernier rapport d'inspection, – la fiche jointe comportant l'avis du supérieur hiérarchique et des corps d'inspection selon le corps d'origine et l'affectation du candidat : inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement, IEN-ASH, IEN-A en lien avec l'IA-DASEN, IA-IPR ou IEN/ET.
	CONTACT	Mme Isabelle CHAVEYRIAT, CTREI : 06 22 12 77 18 ichaveyriat@ac-aix-marseille.fr